



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Juin 2016**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le 22 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 Juin, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme ALAPETITE - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

Mme SOARES	à	Mme BEURIOT
M. FLOQUET	à	Mme MANDON
Mme CHETTOUH	à	Mme MATHEY
Mme GUILLEMAT	à	Mme ALAPETITE
M. BERNARD	à	M. LAVILLE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 10.

Le M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Avril 2016, qui est adopté à l'unanimité sans modification.

En avant-propos, M. Le Maire signale qu'il y aura une précision à apporter sur une délibération présentée en Question diverse

ADMINISTRATION GENERALE

PASSAGE EN COMMUNAUTE URBAINE

Charte De Gouvernance

M. Le Maire explique que dans le cadre de la transformation Clermont Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine, les 21 Maires ont décidé de se doter d'une Charte de Gouvernance, détaillant les grands axes qui permettront un fonctionnement efficient et proche des citoyens de la future Communauté Urbaine.

Vote : Unanimité

Transferts de compétences

M. Le Maire poursuit, en indiquant que, dans son processus de transformation en Communauté Urbaine, le Conseil Communautaire a voté le 27 Mai 2016 le transfert des compétences, qu'il revient aux 21 conseils municipaux de voter à leur tour.

Il précise également les règles de majorité qualifiée nécessaire au niveau de l'agglomération pour valider le transfert des compétences suivantes :

- Développement économique
- Habitat – Politique de la Ville
- Énergie
- Eau et Assainissement
- Urbanisme – Aménagement
- Voirie – Espace Public

Vote : Unanimité

Transferts de la compétence « Tourisme »

M. Le Maire indique que cette compétence a été votée par le Conseil Communautaire du 17 Juin 2016, sa date de prise d'effet étant différente de celle des autres compétences, mais le processus de validation est le même.

Vote : Unanimité

CREATION DE SERVICES MUTUALISES

Charte de Mutualisation

M. Le Maire expose qu'en complément aux transferts de compétences, les Maires ont décidé de se doter d'une Charte de mutualisation afin d'inscrire les principes et les mécanismes de création de services mutualisés.

Il détaille les principaux points de cette Charte

Vote : Unanimité

Convention de Mutualisation

M. Le Maire continue en détaillant la Convention de mutualisation proposée pour les services suivants :

- Juridique
- Commande publique
- Système d'information

Pour ce dernier, il indique qu'après échanges avec Mme Guillemat (Elue municipale chargée de ce dossier) et les cadres de Clermont Communauté, il est proposé d'adhérer à la convention la plus complète.

Vote : Unanimité

FINANCES

BUDGET GENERAL

Compte Administratif 2015

Mme Siméon présente le Compte Administratif qui fait ressortir :

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tel que présentés
- décide de la reprise au budget 2016 des résultats du compte administratif 2015

Vote : Unanimité des votants (M. Le Maire ne prend part au vote)

Compte De Gestion 2015

Mme Siméon poursuit en assurant la conformité du Compte Administratif et du Compte de gestion établi par le Receveur, et propose le vote de ce dernier.

Vote : Unanimité

Affectation Du Résultat

Mme Siméon précise au Conseil Municipal les modalités de priorisation de l'affectation du résultat du CA.

Pour 2015, le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement :
Un Besoin de financement de 76 240.10 €

- Section de fonctionnement :
Résultat de clôture : 1 421 937.21 €

Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)

Sachant que les restes à réaliser de la section d'investissement aussi bien en recettes à réaliser qu'en dépenses présentent un déficit de 94 842.80 €, il convient également de reporter et d'augmenter le besoin de financement.

Il est proposé :

- d'inscrire au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de la section d'investissement la somme de 171 082.90 € (76 240.10 € + 94 842.80 €) afin de couvrir le déficit cumulé de l'exercice écoulé.

- Au Budget Primitif 2016 une reprise anticipée du résultat a été inscrite pour 600 000 € pour le Pôle Enfance et doit être couverte par l'affectation du résultat

- D'affecter 400.000 euros supplémentaires sur l'opération « Pôle Enfance »

- De reprendre le solde, soit 250 854.31 € (1 421 937.21 – 171 082.90 – 600 000- 400.000) en excédent reporté.

Vote : Unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2015

Mme Siméon présente le Compte Administratif de ce budget annexe et

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tel que présentés
- décide de la reprise au budget 2016 des résultats du compte administratif 2015

Vote : Unanimité des votants (M. Le Maire ne prend part au vote)

Compte De Gestion 2015

Mme Siméon en assurant la conformité du Compte Administratif et du Compte de gestion établi par le Receveur, et propose de voter de ce dernier.

Vote : Unanimité

Affectation du Résultat Ca 2015

Mme Siméon rappelle que l'instruction M.49 décrit les modalités de détermination des résultats du budget de l'exercice écoulé.

Pour 2015, le Compte Administratif fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section d'investissement :
Résultat de clôture : + 3 897.82 €

- Section de fonctionnement :
Résultat de clôture : + 13 913.02 €

Le résultat définitif de clôture est de : + 17 810.84 €

Sachant qu'une partie du résultat de fonctionnement a été reprise par anticipation au Budget Primitif 2016 (13 913 €)

Il est proposé de reprendre les résultats d'investissement et de fonctionnement au budget 2016 au compte 001 et 002 à savoir :

R001 Excédent reporté + 3 897.82 €
R002 Excédent reporté + 0.02 €

Mme Siméon souligne que l'excédent correspond à l'orientation des Elus, à savoir transmettre à la Communauté Urbaine un budget annexe en léger excédent.

Le report de 0.02 € correspond à une régularisation d'écriture comptable

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

En introduction, Mme Siméon rappelle les orientations des Elus concernant une refonte assez profonde de la détermination des tarifs des services municipaux :

- Meilleure répartition de l'effort des familles en systématisant le recours aux quotients familiaux, dont les tranches sont revues pour être plus justes
- Harmonisation des tarifs pour l'ensemble des services
- Convergence des tarifs de tous les ateliers relevant du Pôle Culturel.
- Etalement des variations des tarifs sur 3 ans, afin de les lisser

Elle présente ensuite les grilles tarifaires service par service, travaillées en Commission des finances et en Bureau Municipal, en indiquant qu'il est proposé d'adopter, pour des raisons pratiques, une règle d'arrondi à 1 décimale, avec date d'application au 1^{er} Septembre 2016..

Tarifs Place Et Marchés

Mme Siméon présente une première grille, en indiquant que les Elus avaient envisagé de maintenir les tarifs actuels dans l'attente d'un nouveau marché Place de la Paix

Les Conseillers approuvent cette mesure

Tarifs autres droits de place

Mme Siméon poursuit en présentant une proposition de tarifs, arrondi à la première décimale, avec augmentation de 2% pour tenir compte des évolutions des charges de personnels et de frais courants.

Vote : Unanimité

Tarifs Restaurant Municipal

Mme Siméon propose l'application du même taux d'augmentation, et de la même règle d'arrondi, avec le maintien des modalités de pénalités.

Avant l'adoption, les Elus constatent le dérapage de remise des tickets dans les délais par certaines familles, qui pénalise le bon fonctionnement du restaurant, et demandent que les pénalités soient appliquées systématiquement à la prochaine rentrée.

Vote : Unanimité

Tarifs Aide Aux Devoirs

Mme Siméon rapporte que la Commission des Finances du 7 Juin 2016 propose d'actualiser les tarifs de l'Aide aux devoirs, en appliquant deux tranches de QF, comme suit :

Tranche QF	Tarifs 2016-2017
<701	1 Euro par séance à laquelle l'élève est inscrit
>701	1.2 Euro par séance à laquelle l'élève est inscrit

Vote : Unanimité

Tarifs Espace Public Numérique (Epn)

Mme Siméon présente pour ce service la grille tarifaire suivante :

Tranche QF	Tarifs 2016-2017
<701 + adulte non imposable	8 Euro par trimestre
>701 + adulte imposable	10 Euro par trimestre
Inscrit n'appartenant pas à une commune de Clerco	30 Euro par trimestre

Vote : Unanimité

Tarifs Alsh 3/6 – 6/11 – 11/14 Ans (Voir annexe1)

Mme Siméon rappelle le travail effectué en Commission des Finances afin de revoir les tranches de QF, et de calculer les tarifs afin de mieux répartir l'effort financier demandé aux familles Il est proposé par la Commission des Finances du 7 Juin 2016 d'actualiser les tarifs pour 2016 après redéfinition des QF, avec une première projection pour 2017 et 2018.

Mercredi Et Vacances Scolaires – Journées Sans Repas		
tranches QF	Tarifs actuels	Proposition 2016/2017 (Arrondi 1ère décimale)
0-300	2,1	2.3
301-500	3,14	3.5
501-700	6,29	6.1
701-900	9,01	8.4
901-1200	9,43	9.2
1201-1400	10,48	10.4
>1401	10,48	11

1/2 JOURNEE		
tranches QF	Tarifs actuels	Proposition 2016/2017 (Arrondi 1ère décimale)
0-300	1,37	1.5
301-500	2,04	2.3
501-700	4,09	4
701-900	5,86	5.5
901-1200	6,13	6
1201-1400	6,81	6.8
>1401	6,81	7.1

Accueil Matin Et Soir	
Tranches de QF	Tarifs 2016 – 2017
<701	1.6
>701	2.2

Repas Exceptionnel pris en extérieur	
Tarifs actuels	Proposition 2016-2017
6.91	7.1

Sortie Exceptionnelle	
Tarifs actuels	Proposition 2016-2017
10	10.2

Repas : Tarif restaurant municipal

Vote : Unanimité

Tarifs Ecole De Musique

Mme Siméon indique que les Commissions « Culture » et « Finances » proposent que les tarifs des cours particuliers soient appliqués en fonction des quotients familiaux retenus pour les ALSH, afin d'être plus équitables.

COURS PARTICULIERS D'INSTRUMENTS (Tarifs mensuels, payables par trimestre)			CHORALE ENFANTS – ADULTES ; FORMATION MUSICALE ; ENSEMBLES (Tarifs annuels, payables au trimestre)		
QF	Tarifs actuels	Proposition 2016/2017 (Arrondi 2 ^{ème} décimale)		Tarifs actuels	Proposition 2016/2017 (Arrondi 1 ^{ère} décimale)
0-300	17,55	17,38			
301-500	17,55	17,90			
501-700	17,55	18,42			
701-900	24,86	23,82			
901-1200	24,86	24,34			
1201-1400	24,86	24,86			
>1401	24,86	25,38			
Adulte non imposable (Aligné sur le QF 501-700)	18,42	20,16			
Adulte imposable (aligné sur le QF >1401)	25,38		26,42		
Exterieurs	58.48	58.48			

Elève déjà inscrits dans un cours particulier	Gratuit			Gratuit	
Non inscrits dans cours particulier					
* Enfants	29.24			29.2	
* Adultes	41.47			41.8	
EXTERIEURS	104.44			104.4	

Vote : Unanimité

Tarifs Ateliers Culturels (Cinéma, Arts Plastiques, Théâtre)

Mme Siméon explique qu'il est proposé de faire converger en 3 ans les tarifs des ateliers du « Pôle Culturel ». Pour 2016/2017, ces tarifs seraient alignés sur ceux de l'atelier « Chorale adulte » de l'EMM, en prenant comme référence la tranche 501-701

	Proposition 2016/2017 (Arrondi 1 ^{ère} décimale) Tarifs mensuels, payables au trimestre
0-300	2.5
301-500	3.2
501-700	3.9
701-900	4.6
901-1200	5.3
1201-1400	6
>1401	6.7

Adulte non imposable : (Aligné sur la tranche 501-701) 3.92

Adulte imposable : (Aligné sur la tranche >1401) 6.7

Vote : Unanimité

VIREMENTS DE CREDITS

Bureau D'étude Accessibilité des Bâtiments Communaux

Mme Siméon poursuit en indiquant qu'il est nécessaire de faire un diagnostic de tous les bâtiments communaux afin de connaître l'état de l'accessibilité de ces bâtiments aux personnes à mobilité réduite (PNR).

L'étude sera confiée à la SOCOTEC dont le montant s'élève à 3318 € TTC.

Il est proposé de faire un virement de crédit à savoir :

Compte 020 Dépenses imprévues d'invest :	- 3320 €
Compte 2031 frais d'étude :	+ 3320 €

Vote : Unanimité

Télégestion système de chauffage Salle R.Ameilbonne

Mme Siméon expose qu'il est nécessaire d'installer un système de télégestion du chauffage à la salle polyvalente de l'espace « R.Ameilbonne ». Un devis a été demandé auprès de l'entreprise MCR située à Veyre-Monton. Il s'élève à la somme de 8 073 €TTC.

Il est proposé de faire un virement de crédit à savoir :

Compte 020 Dépenses imprévues d'invest :	- 8 100 €
Compte 2188 Autres matériels :	+ 8100 €

Vote : Unanimité

URBANISME

Lotissement De Brito – Nomination De L'impasse

Mme Alapetite indique qu'un permis d'aménager a été délivré le 21 septembre 2015 pour la réalisation de 5 parcelles desservies par une voirie privée issue de la rue des Chènevières.

Il convient de nommer cette impasse.

Une proposition de nom qui a été validée par les personnes concernées et validée par la commission urbanisme : « Impasse du clos du bourg »

Il est demandé au conseil municipal

- De nommer l'impasse du lotissement DE BRITO « impasse du Clos du Bourg »
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette dénomination.

Vote : Unanimité

Avant de passer aux questions de personnel à Huis clos, M. Le Maire propose l'examen de 4 « Questions diverses » présentées en Bureau Municipal

QUESTIONS DIVERSES

Question Diverse 1 : Remplacement Des Menuiseries Extérieures – Centre Communal D'action Sociale

M. Espinasse explique que la Mairie d'Aulnat poursuit ses opérations d'optimisation des performances énergétiques des bâtiments communaux.

Dans ce cadre, une opération de rénovation thermique est à valider : après études, fourniture et pose en dépose totale avec variante de l'ensemble des menuiseries extérieures et des ouvrages de serrureries associés du bâtiment Pôle social.

La validation, l'autorisation à donner au Maire pour solliciter une subvention de la réserve parlementaire et de signer tous documents afférents sont nécessaires.

Vote : Unanimité

Question Diverse 2 : Accord de protection fonctionnelle et constitution de partie civile

M. Le Maire expose que le Policier municipal a été victime d'un outrage ayant entraîné un dépôt de plainte. A ce titre, l'agent demande la protection fonctionnelle de la Mairie. Celle-ci souhaite également se porter partie civile pour faire reconnaître ses préjudices

Vote : Unanimité

Question Diverse 3 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

M. Le Maire indique que cette création d'emploi est nécessaire à l'embauche d'un ASVP, dont le recrutement est en cours.

Vote : Unanimité

Question Diverse 4 : Tarif de la ludothèque municipale

M. Le Maire explique que la Commission Enfance/ Jeunesse propose que le tarif de la ludothèque soit fixé à 15 euros pour 12 mois glissant, à compter du 1^{er} septembre 2016, valant inscription à la structure pour une entité familiale

Vote : Unanimité

PERSONNEL

[M. Le Maire prononce le huis clos]

Complément de Rémunération Acquis pour les Fonctionnaires Titulaires et Stagiaires

Mme Mandon présente la question : Les agents titulaires et stagiaires de la commune et du CCAS bénéficient d'un complément de rémunération (prime annuelle) versée pour moitié en juin et pour solde en novembre, et indexée sur la valeur du point d'indice.

Celui-ci étant majoré de 0.6% à compter du 1er juillet 2016, il est proposé d'appliquer cette augmentation au complément de rémunération.

Vote : Unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suppression de postes avec création simultanée suite à augmentation du temps de travail de 2 assistants d'enseignement artistique à temps non complet en cdi

M. Fagont rappelle que la Commune a proposé à 2 professeurs de l'école de musique d'augmenter leur temps de travail contractuel. Suite à accord, il convient de supprimer les postes avec leur précédent temps de travail et d'en créer d'autres avec leur nouveau temps de travail

Vote : Unanimité

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation De 1ère Classe à temps complet

M. Fagont poursuit en indiquant que les tableaux d'avancement sont établis annuellement par l'autorité territoriale après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Les agents inscrits au tableau d'avancement de grade ont vocation à être nommés la même année. Il faut que le poste ait été créé avant la date à laquelle ils remplissent les conditions statutaires.

Est donc proposée la création à compter du 1er juillet 2016 un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet et de prévoir le régime indemnitaire qui s'y rattache.

Vote : Unanimité

Création d'un poste de Technicien Principal de 1ère classe à temps complet

M. Fagont indique que, dans les mêmes conditions, Il est nécessaire de créer un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet.

Vote : Unanimité

Création de postes sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

M. Fagont explique qu'en prévision du recrutement des 4 emplois d'été 2016 il convient de créer au titre d'un accroissement saisonnier d'activité :

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (16.15/35ème) pour une période de 1 mois à partir du 6 juillet 2016 ;
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (16.15/35ème) pour une période de 1 mois à partir du 1er août 2016 ;
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (16.15/35ème) pour une période de 1 mois à partir du 18 juillet 2016 ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (16.15/35ème) pour une période de 1 mois à compter du 6 juillet 2016.

Ces postes seront proposés dans le cadre du dispositif de « lutte contre la délinquance »

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clos à la séance à 22h10